ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT IN NEW BRUNSWICK

Environmental Impact Assessment
on the proposal by NB Power to
construct a thermal generating
station in Millbank, New Brunswick

Summary Report prepared by
NB. Department of the Environment
July 13, 1990

INTRODUCTION

The New Brunswick Electric Power Commission (NB Power) proposes to construct and operate a thermal generating station at Millbank, New Brunswick. The proposed plant would consist of four 100 megawatt combustion turbine units which would burn low sulphur (0.5% sulphur) diesel oil.

NB Power has submitted a report entitled "Millbank 400 MW Combustion Turbine Generating Station Environmental Impact Assessment" as required by the Environmental Impact Assessment Regulation under the Clean Environment Act. This report examines the impacts of the proposed thermal generating station in accordance with guidelines issued on April 1, 1990 by the Minister of the Environment. These guidelines were developed in consultation with the citizens of the area to ensure that the study would address issues of concern to the public.

This summary has been prepared by the Department of the Environment to assist members of the public in understanding the issues and the findings of the study. Public meetings will be held to allow interested citizens to express their views, both on the content of the Environmental Impact Assessment, and on the NB Power proposal itself.

PURPOSE OF THE PROJECT

NB Power is a medium-sized utility with an installed capacity of 3220 megawatts (MW). Demand for energy in New Brunswick, as in other northern communities, varies considerably between summer and winter. Therefore, there is a requirement for electrical generation which provides power only during the peak periods (peaking power). Hydroelectric plants or combustion turbines are generally used by utilities to meet this type of demand.

NB Power has an opportunity to sell peaking power to Hydro Quebec beginning in November, 1991. The full capacity of the proposed generating station (400 MW) would be sold to Quebec until 1998, at which time 100 MW would become available for New Brunswick customers. In the year 2002 an additional 100 MW would return to New Brunswick. In 2011, all of the 400 MW generated by the station would be available to meet demand for peaking power in New Brunswick.

Combustion turbines have been selected for the Millbank project because they represent the only technology with a time schedule which would allow NB Power to meet the terms of the contract with Hydro Québec. In addition, combustion turbines are considered the least expensive option for peaking capacity. New Brunswick does not have a natural gas resource, making diesel powered turbines the only viable alternative.

The report states that the benefits of the proposed contract include:

1. Financial benefits of approximately $180 to $230 million over the 20 year term of the contract with Hydro Québec. The New Brunswick benefit from offset business (technology transfer, exports of products, etc.) related to the Millbank project is $61,640,000.
2. Availability of peaking power capacity for New Brunswick in future years when demand is expected to increase.

3. Increased reliability of NB Power's system through availability of stand-by capacity.

4. The proposed contract ensures that in the event of power shortages, the plant's capacity may be used in New Brunswick.

SITE SELECTION

The location for the generating station was based on a number of criteria:

1. The need for an increase in reliability of power supply to the northeastern part of the province.
2. Availability of a suitable block of land, 150 to 200 hectares in size.
3. Availability of fresh water in quantities sufficient to supply the pollution control devices for the plant.
4. Proximity to a wharf suitable for delivery of fuel.
5. Proximity to existing transmission lines.
6. Proximity to highways suitable for heavy loads.

The report states that the Millbank site was selected over a number of other potential locations which were eliminated because they failed to satisfy all of the above conditions.

Since the selection of the Millbank site, the marine delivery of fuel has been eliminated from the project. This decision was made due to the cost and scheduling factors of wharf rehabilitation which made truck delivery a more attractive option.

PROJECT DESCRIPTION

The proposed project, located north of Route 11 approximately 6 kilometres north of Chatham, would consist of:

* four 100 MW turbine units
* a paved access road into the site from Route 11
* two fuel storage tanks (42,000 m^3 each)
* earthen pond for water storage (2000 m^3)
* a switchyard for regulation of electrical power
* single story auxiliary building (1600 m^2)
* transmission line corridor
* waste water pipeline
* lined sedimentation pond

The four combustion turbine units would consume approximately 30 litres per second of diesel fuel during peaking load. The exhaust gases created through the burning of this fuel in the presence of compressed air, would drive the electricity generator.

The transmission lines from the proposed plant would connect to the existing 138 kV and 230 kV transmission lines. A 90 meter right of way for three parallel transmission lines would be required for a distance of 3 km. A 38

meter right of way for the single 230 kV line would continue on to the west for a distance of approximately 10 km.

The volumes of fuel required for the facility suggest that supply would have to be from a major source, such as a refinery. Fuel would be delivered to the site from either Saint John or Dartmouth in tanker trucks. Fuel would be delivered by 8 to 10 trucks during working hours on weekdays. The fuel storage tanks would be 60 meters in diameter and 15 meters high. Each tank would be surrounded by a dyke and the sites would be lined to contain any fuel spill. The design and installation of these facilities would be regulated under the New Brunswick Petroleum Product Storage and Handling Regulation.

During operation, demineralized water would be required to minimize the formation of nitrogen oxides. This water would exit the exhaust stack as steam. The water would be supplied by a series of wells and would be pumped into a lined storage reservoir. This reservoir would also provide fire protection for the facility.

During construction, sanitary wastewater would be contained in a holding tank and then trucked by private contractor to a dump site approved by the Department of the Environment. During operation, a septic field disposal system would be used to serve the single washroom on the site.

The water treatment system would result in wastewater which would be discharged into the lined sedimentation pond. The outflow from this pond would meet Environment Canada guidelines. It would be discharged to the Miramichi River, near the Millbank Wharf, by a pipeline 450 mm in diameter.

The construction phase is expected to be 17 months, creating 251 person years of employment. Total capital expenditure is expected to be $252 million with 27% of that expenditure spent within New Brunswick.

The plant would be expected to operate for 35 years, 20 years of which would represent the contract with Québec. Operation would take place primarily during the winter months for a total of 500 hours per year. During this period, typical peaking requirements would be from 6:00 A.M. to 10:00 A.M. and from 4:00 P.M. to 10:00 P.M. Annual operating costs would be approximately $5 million. The plant would be operated from the Chatham Generating Station and eleven new, full time jobs would be created.

EXISTING ENVIRONMENT

TERRESTRIAL ENVIRONMENT

1. Generating Station

The site of the proposed facility is a broad flat plateau with a gentle southward slope. Through the centre of the site flows a tributary of Big Brook.

Agricultural soils in the area range from sensitive to not sensitive in their vulnerability to acidification. The soils and bedrock which would affect the acidity of surface waters range from high to high intermediate sensitivity. However, studies of local rivers suggest that they are not sensitive and studies of lake chemistry suggest that most lakes in the area are moderately sensitive. Only a few lakes have been found to be extremely sensitive.

The Millbank site consists of a series of private woodlots representing a variety of growth stages and species. There are no known deer or moose wintering yards, or any known rare plant or animal species within the proposed site.

Within the airshed of the proposed plant (50 km radius), there are various agricultural operations including 14 major Christmas tree farms.

There are a number of significant ecosystems in the airshed which represent habitat for rare plants, birds and endangered species.

An evaluation of the local groundwater resources was undertaken. A survey of 52 existing wells in the area indicated good flows based on residents' comments. Some wells had high levels of manganese and iron; both are found commonly in the area. A small number of wells had low pH. Several were high in nitrate + nitrite, suggesting contamination by septic systems or excessive use of fertilizer.

Test and observation wells indicated that adequate amounts of water were available for the proposed development. Pump tests were conducted to provide information for prediction of the effects on neighbouring wells.

2. Transmission Lines

The proposed transmission line route consists of cleared areas, low density forest cover and bogs at the headwaters of several streams. There are no known rare plants, animals, moose or deer wintering yards in the area. The transmission line is expected to cross the headwaters of several streams which support brook trout and spawning grounds for

Atlantic salmon, brook trout, smelt and lamprey eels.

AQUATIC ENVIRONMENT

The Miramichi estuary supports a commercial fishery valued at more than $5 million. Big Brook, a small stream which drains the land in the area of the proposed generating station, supports brook trout and smelt. The South Branch, and one of its headwater tributaries, of the Little Bartibog River would be crossed by the 230 kV transmission line. This river supports brook trout, Atlantic salmon, smelt and threespine stickleback.

ATMOSPHERIC ENVIRONMENT

Information on the climate of the area was obtained from the Chatham airport weather station. The prevailing winds would transport the emissions from the

proposed plant toward the coast and the Gulf of Saint Lawrence. Unstable atmospheric conditions (when temperature cools with height) will cause pollutants to continue to rise, instead of dispersing horizontally. These conditions are most common in summer.

Other significant sources of emissions in the area include Miramichi Pulp and Paper Package Boiler, NB Power Chatham Generating Station and the Miramichi Pulp and Paper Power Boiler. These emissions include sulphur dioxide nitrogen dioxide and particulates (dust). The amount of sulphate deposited in the area due to acid rain is estimated to be 12.9 kilograms per hectare per year.

NOISE

Noise levels were recorded at three residential areas nearest the proposed site. These locations proved to be typical of rural locations near highways, with noise from Routes 8 and 11 being the most common sound.

SOCIO-ECONOMIC ENVIRONMENT

The study provides an overview of the characteristics of Northumberland County. The population declined 2.1% between 1981 and 1986 to 52,981. There is a trend toward movement of people from incorporated communities to suburban and rural areas.

The unemployment rate for the Chatham/Newcastle area is estimated at 10% which is close to the provincial rate. Repap is the largest employer in the region and is presently expanding. The study predicts that the pulp and paper industry will be vulnerable, for a five to seven year period following the year 2010, due to a shortfall in wood supply .

A survey of community services was conducted as a baseline for predicting the impacts of construction and operation of the proposed facility.

The proposed site is currently undeveloped and is primarily used for recreational purposes. The Rockliffe subdivision consisting of six dwellings and five undeveloped lots is surrounded on three sides by the proposed site. A Christmas tree plantation is located 700 meters to the southeast of the site on Route 11.

There are no zoning regulations in effect in the area of the proposed site.

The proposed route for the transmission lines passes through private woodlots and forested Crown land. A significant portion of this land does not currently contain tree cover due to past forest fires and to some areas of bog which do not support trees.

IMPACTS OF CONSTRUCTION

BIOPHYSICAL IMPACTS

1. Generating Station

The construction period would be roughly 17 months. Approximately 23 hectares of land would be cleared with 10 hectares excavated or stripped of topsoil. The potential impacts include runoff from this area, dust, and noise associated with traffic and construction.

A number of measures would be taken to control these impacts. Site clearing would take place during summer when low rainfall would help to minimize runoff. The smallest possible area would be cleared and sedimentation ponds would be constructed to catch runoff. Dust would be controlled through paving of the access road, watering and planting of grass.

Noise would be controlled at night by reducing construction activity to ensure that levels remain below 40 dB(A).

2. Transmission Line

The potential impacts of construction of the transmission line include removal of tree cover and soil erosion. Approximately 60 hectares of forest land would be removed from production. Roughly one half of this represents two licenses leased to Miramichi Pulp and Paper. The study suggests that no significant impact would be felt on local wood supplies.

NB Power proposes to control erosion through preventive measures during construction and through planting of vegetation as soon as possible after pole placement.

SOCIO-ECONOMIC IMPACTS

Noise levels at night would exceed present levels if construction were to take place in shifts. This would represent a nuisance to the residents of Rockliffe subdivision during the construction phase.

Traffic would increase as a result of the work force, equipment and materials deliveries. There would be a total increase of traffic of 500 vehicles per day during the peak construction period of May to September, 1991. Accident statistics suggest that this additional traffic on Route 11 would not significantly increase the accident rate.

It is estimated that a total of 495 direct and indirect person-years of employment would be generated by the construction of the project with 95% of the labour expenditure spent in New Brunswick. The total expenditure for construction of the project would be approximately $252 million with $69 million spent in New Brunswick.

The report states that the highest employment period during construction would be January to October, 1991, when an average of 169 persons will be employed. The majority of this employment will involve construction trades and approximately 90% of these jobs will be unionized.

The report suggests that there is a shortage of workers in some trades in the Chatham/Newcastle area, including pipefitters, electricians, iron workers and boiler makers. In addition, other projects in the northeastern section of the province will be employing construction workers and tradespersons during 1990-91. The report concludes that these factors will require a significant percentage of hiring from outside the Chatham/Newcastle area.

The overall short term impact on the tourism and hospitality industry is expected to be positive.

IMPACTS OF OPERATION

BIOPHYSICAL IMPACTS

1. Gaseous Emissions

The emissions which would be released from the proposed generating station stacks would include oxides of sulphur, nitrogen and carbon as well as particulate matter (dust). A computer model was used in the study to determine the maximum ground level concentrations of these emissions.

The assumed quantity of sulphur for the purpose of modelling was 0.5% which is the maximum sulphur content permitted in diesel fuel. The resulting emission rate of 0.6 lb SO_2 per million BTU's would meet the national emission guidelines for new stationary sources. The total predicted emissions of SO_2 from the proposed plant have been calculated at 0.6 kilotonnes per year. This represents a small portion of the total of 130 kilotonnes allocated to NB Power as a result of the Canada-New Brunswick Sulphur Dioxide Emission Reduction Agreement. The study concludes that the proposed project would have no effect on NB Power's ability to meet this target by 1994.

The model showed that sulphur emissions from the plant alone were well within provincial standards and national objectives. However, the report does identify that the combined emissions from other local sources contribute to a ground level concentration in excess of the provincial standards.

The model indicated that emissions of nitrogen dioxide and particulates for both the proposed plant alone and for combined sources, would fall within provincial standards and national guidelines.

The report states that the air quality objectives for SO_2, NO_x and particulates are designed to protect the health of vegetation, soils, animals and humans. Therefore, the proponent concludes that the predicted ground level concentrations of pollutants released by the proposed station do not pose any health risk.

Another type of computer model was used to estimate the amount of sulphate deposition (acid rain) which would result from the operation of the proposed plant. The model indicated that a very small additional amount of deposition would be expected and that no impacts would be predicted for human health, forestry or agriculture.

In addition to the stack emissions, hydrocarbon emissions would be released as a result of filling, drawing down and storage of fuel. These hydrocarbons contribute to the formation of ozone. However, the study concludes that this contribution would be negligible.

Carbon dioxide emissions from the plant would be estimated at 0.15 million tonnes per year as compared with the total provincial emission of 19.4 million tonnes per year and the Canadian total of 500 million tonnes per year.

2. Power Transmission

Electric and magnetic fields are created when electricity flows through a conductor and are present around transmission lines, wiring in the home or office, and electrical appliances. The fields decrease with distance from the source.

Electric and magnetic fields are known to produce biological effects but research on the human health effects is inconclusive. There are no health standards in Canada regulating electric and magnetic fields due to the lack of scientific knowledge to set such standards.

Several U.S. states have regulated the maximum electric field strength at the edge of the right of way. The strength of the electric field at the Millbank proposed right of way boundaries is well within such regulated limits.

The magnetic field at the Millbank transmission line right of way boundaries is comparable to magnetic fields found in a typical office.

The study therefore concludes that no risk to public health is anticipated due to electric or magnetic fields from the proposed transmission lines.

3. Noise and Vibration

The proposed generating station incorporates state-of-the-art noise reduction measures. The noise from the operation of the facility would be due to operation of the generating station as well as increased truck traffic for fuel delivery.

The study predicts that noise levels at night would be similar to current daytime levels and would be between the noise level in a public library and that which is typical of a noisy office. Because the plant would normally be operating during the winter months when windows are closed, the effect on local residents is predicted to be minimal. During an emergency condition, the plant may be required to operate in summer, at which time the increased noise level would be noticeable.

The report states that there is potential for air and ground borne vibration from construction and operation of the plant, but that the levels would be below the existing levels from road traffic.

4. Groundwater Impacts

The greatest stress on the local groundwater supply would occur if the plant required water continuously for several days. This would not occur under normal operating conditions.

Based on the yield of the test well, the proposed plant would require four to five similar wells to ensure adequate water supply of 66 litres per second under all conditions.

The report recommends that production wells for the facility be at least 500 meters away from any household wells. At this distance, the predicted drawdown in neighbouring wells, under continuous pumping conditions up to 20 days, would be 2 meters or less.

Over-pumping for an extended period of time presents a risk of contamination of the local
wells with salt water. However, the report suggests that pump test results indicate a low likelihood of this occurring.

5. Fuel Delivery and Management Impacts

The proposed generating station would require 375,000 barrels of oil per year, which would be trucked from Saint John or Dartmouth.

The site would be designed in such a way as to prevent fuel which might be spilled at the storage tanks from moving into the surrounding soil, surface and groundwater. The storage tanks would be within a lined containment area and surrounded by dykes. The characteristics of the geology would suggest that if spilled fuel were to escape from the containment area, a period of 100 days would be available for taking remedial action before the fuel reached private wells along Highway 11.

The possible tanker truck routes pass through one municipal watershed (Town of Rothesay) and near municipal wells for 11 communities. An emergency contingency plan developed by NB Power, the trucking company and the Province, would be put into operation in the event of an accidental spill of diesel fuel.

Should a spill occur which contaminates soil or groundwater, NB Power is committed to removal and treatment of contaminated soil and to decontamination or replacement of affected water supplies.

If the fuel were trucked year round at 8 trucks per day, the percentage increase in total traffic along the proposed routes would range from 0.1 to 1.0%. If fuel were trucked between April and November at 10 trucks per day, the increase in total traffic would range from 0.1% to 1.3% depending on the route.

The study predicts that the potential number of accidents for fuel transport from Saint John is 0.065 accidents every 10 years and 0.04 accidents every 10 years from Dartmouth. As trucks travelling on Route 11 will be required to make a left turn onto McHardy Rd. the risk of accidents will be increased.

However, this section of Route 11 is level and straight, allowing sufficient turning and crossing sight distances for left turn movements.

6. Wastewater Effluent

The wastewater overflow from the sedimentation pond would be neutralized and free of particles. It would be discharged through a pipeline to the Miramichi where no effects on water quality are expected.

SOCIO-ECONOMIC EFFECTS

1. Property Value and Quality of Life

The value of owner-occupied properties, according to the study, is based on the expectation of the future advantages and pleasures of owning and occupying the property. Local residents have expressed concern over the effects of the project on their ability to enjoy their properties. Specifically, their concerns were focused on increased noise, potential for water problems, increased traffic, diminished visual attractiveness of the area, human health risks and restriction of future residential development.

The study suggests that the biophysical effects of the operation of the project are expected to be minor and localized except for the visual impacts which would be most noticeable from across the river. The residents in the area would benefit from a natural recreation area surrounding the proposed facility which would protect them from future undesirable development. The report predicts that residential development in the area would be influenced more by the real estate market and by local economic development rather than by the proposed generating station.

In order to address the citizens' concerns over property values, NB Power has offered to purchase the six residences in Rockliffe subdivision either before or after the construction of the facility. The purchase price would be based on an independent assessment of their current values plus an adjustment for inflation if necessary.

2. Labour Force

Eleven new full-time jobs would be created for maintenance and operation of the facility. The local labour market does not have sufficient unemployed electricians, electrical mechanics and millwrights to fill these positions. The study predicts that a total of $710,000 in direct and indirect labour income would be generated in the province as a result of the operation of the proposed generating station.

IMPACTS OF DECOMMISSIONING AND ABANDONMENT

The objective of decommissioning would be to return the site to a state in which it could be used for any purpose. The decommissioning process would include a full audit of the facility to determine the presence of any contaminants, the decontamination and removal of any hazardous substances if necessary, the removal of buildings and equipment, and filling in of ponds. The site would then be recontoured and replanted with vegetation.

MONITORING

During construction the site would be monitored to ensure compliance with all applicable regulations. In addition, noise measurements would be taken and groundwater would be monitored while water is withdrawn during the testing of the fuel storage tanks.

Fuel inventory would be continuously monitored and alarms would provide continuous monitoring of the fuel storage and piping facilities.

Sampling ports would be built into each turbine stack and regular testing would be undertaken to monitor the NO_x control system.

To ensure that critical drawdown of nearby wells would not occur, NB Power would place piezometers between its production wells and the residential wells. NB Power would also monitor the water quality of the nearby wells tested in March 1990.

The quality of the liquid effluent being discharged into the Miramichi would be tested routinely to ensure that it meets the requirements of applicable regulations.

Noise surveys would be conducted during the initial operating period to confirm that the sound levels were consistent with the predictions in the EIA report.

PUBLIC CONSULTATION

NB Power conducted formal and informal consultation with members of the community throughout the course of the EIA study in order to ensure that the public was informed about the proposal and that their concerns were addressed in the study. Representatives of the Millbank citizens' group visited a combustion turbine generating station in Michigan, two formal public information meetings were held in Millbank, and company representatives met on several occasions with small groups of interested residents.

ÉVALUATION

DE L'IMPACT

SUR L'ENVIRONNEMENT

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Évaluation de l'impact sur l'environnement de la construction proposée par Énergie NB d'une centrale thermique à Millbank (Nouveau-Brunswick)

Résumé préparé par
le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
le 13 juillet 1990

INTRODUCTION

La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) propose de construire et d'exploiter une centrale thermique à Millbank (Nouveau-Brunswick). La centrale proposée comprendrait quatre turbines à combustion de 100 MW qui brûleraient du gazole (diesel) à faible teneur en soufre (0,5 %).

Énergie NB a soumis un rapport intitulé "Étude d'impact sur l'environnement relative à la Centrale à turbine à combustion de 400 MW de Millbank" conformément au Règlement sur les études d'impact sur l'environnement établi en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Ce rapport examine les effets de la centrale thermique proposée conformément aux directives émises le 1er avril 1990 par le ministre de l'Environnement. Ces directives ont été élaborées en consultation avec les citoyens de la région afin de s'assurer que l'étude traite des questions qui préoccupent le public.

Le présent résumé a été préparé par le ministère de l'Environnement pour aider les membres du public à comprendre les points soulevés dans l'étude ainsi que les conclusions. Des rencontres publiques seront organisées pour permettre aux citoyens intéressés d'exprimer leurs points de vue sur le contenu de l'étude de l'impact sur l'environnement, ainsi que sur le projet d'Énergie NB proprement dit.

BUT DU PROJET

Énergie NB est une entreprise de service public de taille moyenne ayant une puissance installée de 3220 megawatts (MW). La demande d'énergie au Nouveau-Brunswick, comme dans les autres localités du nord, varie grandement d'été en hiver. Il faut donc une source d'énergie qui fournit de l'électricité durant les périodes de pointe seulement (demande de pointe). Généralement, les entreprises de service public utilisent les centrales hydroélectriques ou les turbines à combustion pour répondre à ce type de demande.

Énergie NB a la possibilité de vendre de la puissance de pointe à Hydro-Québec à compter de novembre 1991. Toute l'électricité produite par la centrale proposée (400 MW) serait vendue au Québec jusqu'en 1998; ensuite 100 MW deviendraient disponibles pour les abonnés du Nouveau-Brunswick. Dans l'an 2002, une autre tranche de 100 MW serait utilisée au Nouveau-Brunswick. En l'an 2011, les 400 MW produits par cette centrale seraient disponibles pour répondre à la demande de pointe au Nouveau-Brunswick.

Les turbines à combustion ont été choisies pour le projet de Millbank parce qu'elles constituent la seule technologie dont le délai permettrait à Énergie NB de répondre aux conditions du contrat avec Hydro-Québec. De plus, les turbines à combustion sont considérées comme la source de production la moins dispendieuse pour la puissance de pointe. Le Nouveau-Brunswick ne dispose d'aucune ressource propre en gaz naturel; c'est pourquoi les turbines diesel sont la seule possibilité viable.

Le rapport précise que les avantages du contrat proposé sont les suivants:

1. Avantages financiers d'environ 180 à 230 millions de dollars pendant la durée du contrat avec Hydro-Québec qui est de 20 ans. La valeur des

bénéfices que tire le Nouveau-Brunswick de programmes compensatoires (transfert de technologie, exportation de produits, etc.) associés au projet de Millbank s'élève à 61 640 000 $.

2. Disponibilité d'une capacité de production de pointe pour le Nouveau-Brunswick au cours des années à venir, lorsque la demande est censée augmenter.

3. Fiabilité accrue du réseau d'Énergie NB grâce à la disponibilité d'une capacité de production de réserve.

4. Garantie contractuelle qu'en cas de pénurie d'énergie, la production de la centrale pourrait être utilisée au Nouveau-Brunswick.

CHOIX DU SITE

Le site de la centrale a été choisi en fonction d'un certain nombre de critères:

1. Besoin d'un approvisionnement d'électricité plus fiable pour le nord-est de la province.
2. Disponibilité d'un bloc de terrain adéquat d'une superficie de 150 à 200 hectares.
3. Disponibilité d'une quantité suffisante d'eau douce pour approvisionner les dispositifs de lutte contre la pollution de la centrale.
4. Proximité d'un quai acceptable pour la livraison du combustible.
5. Proximité des lignes de transport actuelles.
6. Proximité de routes acceptables pour les lourdes charges.

Le rapport précise que le site de Millbank a été choisi de préférence à un certain nombre d'autres sites possibles qui ont été éliminés parce qu'ils ne répondaient pas à toutes les conditions indiquées ci-dessus.

Depuis que le site de Millbank a été choisi, la livraison marine du combustible a été éliminée. Cette décision a été prise en raison du coût et des délais exigés pour la remise en état du quai, ce qui a fait de la livraison par camions une option plus intéressante.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet proposé, situé au nord de la Route 11 à environ 6 kilomètres au nord de Chatham, comprendrait:

* quatre turbines de 100 MW
* un chemin d'accès asphalté menant au site à partir de la Route 11
* deux réservoirs de combustible (42 000 m^3 chacun)
* étang en terre pour l'entreposage de l'eau (2 000 m^3)
* un poste extérieur pour régler l'énergie électrique
* bâtiment connexe d'un seul étage (1 600 m^2)
* corridor de la ligne de transport

* canalisation des eaux usées
* bassin de décantation revêtu

Les quatre turbines à combustion consommeraient environ 30 litres de combustible la seconde pendant les périodes de pointe. Les gaz d'échappement produits par la combustion de ce combustible en présence de l'air comprimé actionneraient la génératrice d'électricité.

Les lignes de transport à partir de la centrale proposée seraient reliées aux lignes de transport actuelles à 138 kV et à 230 kV. Un droit de passage de 90 mètres pour trois lignes de transport parallèles serait exigé sur une distance de 3 km. Un droit de passage de 38 mètres pour la ligne simple de 230 kV se prolongerait jusqu'à l'ouest sur une distance d'environ 10 km.

Étant donné la quantité de combustible qu'exigerait l'installation, il faudrait avoir recours à une source importante, telle une raffinerie. Le combustible serait livré sur les lieux de la centrale à partir de Saint-Jean ou de Dartmouth par camions-citernes. Il serait livré par 8 ou 10 camions durant les heures de travail les jours de la semaine. Les réservoirs d'entreposage du combustible seraient de 60 mètres de diamètre et de 15 mètres de hauteur. Chaque réservoir serait entouré d'une digue et l'emplacement serait muni d'un revêtement pour contenir tout déversement de combustible. La conception et l'installation de ces installations serait réglementé en vertu du Règlement du Nouveau-Brunswick sur l'entreposage et la manutention des produits pétroliers.

Durant l'exploitation, il faudrait de l'eau déminéralisée pour minimiser la production d'oxydes d'azote. Cette eau sortirait de la cheminée d'échappement sous forme de vapeur. L'eau proviendrait d'une série de puits et serait pompée dans un réservoir revêtu. Ce réservoir assurerait également la protection de l'installation contre les incendies.

Durant la construction, les eaux usées seraient retenues dans un bassin de retenue et ensuite amenées en camion par un entrepreneur privé à un site de décharge approuvé par le ministère de l'Environnement. Durant l'exploitation, un système d'élimination des champs septiques serait utilisé pour desservir la seule toilette sur l'emplacement.

Le système d'épuration des eaux produirait des eaux usées qui seraient évacuées dans le bassin de décantation revêtu. Les eaux sortant de ce bassin répondraient aux lignes directrices d'Environnement Canada. Elles seraient évacuées dans la rivière Miramichi, près du quai de Millbank, par une canalisation de 450 mm de diamètre.

La phase de construction devrait durer 17 mois et créerait 251 année-personnes d'emploi. Les dépenses en capital totales devraient atteindre 252 millions de dollars, 27 % des dépenses totales étant effectuées au Nouveau-Brunswick.

La centrale fonctionnerait durant 35 ans, dont 20 ans représentant la durée du contrat avec Hydro-Québec. L'exploitation se ferait principalement durant les mois d'hiver pour un total de 500 heures par année. Durant cette période, les heures de pointe seraient de 6 h à 10 h et de 16 h à 22 h. Les coûts annuels

d'exploitation seraient d'environ 5 millions de dollars. La centrale serait exploitée à partir de la centrale de Chatham et onze nouveaux emplois à temps plein seraient créés.

ENVIRONNEMENT ACTUEL

ENVIRONNEMENT TERRESTRE

1. Centrale électrique

L'emplacement de l'installation proposée est un vaste plateau légèrement en pente vers le sud. Le centre de l'emplacement est traversé par un tributaire de Big Brook.

Les sols agricoles dans la région varient de sensibles à non sensibles à l'acidification. Les sols et la roche de fond qui affecteraient l'acidité des eaux de surface varient d'une sensibilité élevée à une sensibilité intermédiaire élevée. Toutefois, selon les études des rivières locales, celles-ci ne sont pas sensibles et selon les études de la chimie des lacs, la plupart des lacs de la région sont modérément sensibles. Quelques lacs seulement ont été jugés extrêmement sensibles.

L'emplacement de Millbank comprend une série de boisés privés peuplés de diverses essences à différents stades de croissance. On ne connait pas d'aires d'hivernement de chevreuils ou d'orignaux, ni d'espèces animales ou végétales rares à l'intérieur de l'emplacement proposé.

Dans le bassin atmosphérique de la centrale proposée (rayon de 50 km), on trouve diverses exploitations agricoles, y compris 14 exploitations d'arbres de Noël importantes.

Il existe dans le bassin atmosphérique un certain nombre d'écosystèmes importants qui représentent l'habitat de plantes et d'oiseaux rares et d'espèces menacées.

Une étude des ressources locales d'eau souterraine a été entreprise. Un relevé des 52 puits actuels qui se trouvent dans la région a révélé un bon débit, selon les commentaires des résidents. Certains puits contenaient des concentrations élevées de fer et de manganèse; les deux substances sont communes dans la région. Un nombre infime de puits avaient un pH faible. Plusieurs avaient de fortes concentrations de nitrate et de nitrite, ce qui laisse supposer la contamination par les systèmes septiques ou une utilisation excessive d'engrais.

Les puits d'observation et d'essai révèlent la disponibilité de quantités suffisantes d'eau pour l'aménagement proposé. Des essais de pompage ont été effectués afin de fournir de l'information pour prédire les effets sur les puits avoisinants.

2. Lignes de transport

La route de la ligne de transport proposée comprend des zones défrichées, un couvert végétal de faible densité et des marécages aux cours supérieurs de plusieurs cours d'eau. On ne trouve aucune plante ou animal rare dans la région; il n'y a pas d'aires d'hivernement des chevreuils ou des orignaux. La ligne de transport devrait traverser les cours supérieurs de plusieurs cours d'eau qui supportent la truite de ruisseau et les frayères du saumon de l'Atlantique, de la truite de ruisseau, de l'éperlan et de la lamproBie arctique.

ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

L'estuaire de la Miramichi soutient une pêche commerciale d'une valeur de plus de 5 millions de dollars. Big Brook, un petit cours d'eau qui draine le terrain dans la zone de la centrale proposée, soutient la truite du ruisseau et l'éperlan. Le South Branch de la rivière Little Bartibog, et un de ses tributaires supérieurs, seraient traversés par la ligne de transport à 230 kV. Cette rivière soutient la truite de ruisseau, le saumon de l'Atlantique, l'éperlan et l'épinoche à trois épines.

ENVIRONNEMENT ATMOSPHÉRIQUE

On a obtenu de l'information sur le climat de la région de la station météorologique de l'aéroport de Chatham. Les vents prédominants transporteraient les émissions de la centrale proposée vers la côte et le golfe Saint-Laurent. Au lieu d'une dispersion horizontale, il y a une dispersion verticale des polluants dans les conditions atmosphériques instables (lorsque la température diminue en fonction de l'élévation) qui sont prédominantes durant l'été.

Les autres sources d'émission importantes dans la région comprennent la chaudière du papier d'emballage préfabriquée de la Miramichi Pulp and Paper, la centrale électrique d'Énergie NB à Chatham et la chaudière de la Miramichi Pulp and Paper. Ces émissions comprennent du dioxide de soufre, des dioxides d'azote et des particules (poussière). La quantité de sulfate déposée dans la région en raison des pluies acides a été estimée à 12,9 kilogrammes par hectare par année.

BRUIT

Les niveaux de bruit ont été enregistrés dans les trois zones résidentielles les plus proches de l'emplacement proposé. Ces zones ont été jugées typiques des emplacements ruraux près des routes, le bruit des Routes 8 et 11 étant le son le plus fréquent.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'étude donne un aperçu des caractéristiques du comté de Northumberland. La population a diminué de 2,1 % entre 1981 et 1986, pour se chiffrer à 52 981. Les gens des localités constituées ont tendance à déménager dans des régions rurales et en banlieue.

Le taux de chômage dans la région de Chatham/Newcastle est estimé à 10 %, ce qui est près du taux provincial. Repap, qui est le plus gros employeur de la région, est actuellement en expansion. L'étude prédit que l'industrie des pâtes et papiers sera vulnérable durant une période de cinq à sept ans après l'année 2010, en raison de la pénurie de l'approvisionnement en bois.

Une étude des services communautaires a été effectuée afin d'obtenir des données de base pour prédire les effets de la construction et de l'exploitation de l'installation proposée.

Le lieu proposé est actuellement sous-aménagé et il est principalement utilisé à des fins récréatives. Le lotissement Rockliffe comprend six habitations et cinq lots non aménagés; il est entouré par le lieu proposé sur trois côtés. Une plantation d'arbres de Noël se trouve à 700 mètres au sud-est de l'emplacement le long de la Route 11.

Aucun règlement de zonage n'est en vigueur dans la zone de l'emplacement proposé.

La route proposée pour les lignes de transport traverse des boisés privés et des terres forestières de la Couronne. Une importante partie de cette terre est dénuée d'arbres en raison des incendies de forêts survenus par le passé et à cause de certaines zones marécageuses qui ne supportent pas les arbres.

EFFETS DE LA CONSTRUCTION

EFFETS BIOPHYSIQUES

1. Centrale électrique

La période de construction durerait environ 17 mois. Près de 23 hectares de terrains seraient défrichés, la terre végétale étant enlevée sur 10 hectares. Les effets possibles comprennent les écoulements, la poussière et le bruit associé à la circulation et à la construction.

Un certain nombre de mesures seraient prises pour contrôler ces effets. Le défrichage du terrain aurait lieu durant les périodes de faibles précipitations en été, ce qui aiderait à minimiser les écoulements. Le défrichage serait limité à la plus petite zone possible et des bassins de décantation seraient aménagés pour capter les écoulements. La poussière serait contrôlée par l'asphaltage du chemin d'accès, l'arrosage et le gazonnement.

On contrôlerait le bruit durant la nuit en réduisant l'activité de construction afin de maintenir les niveaux en deça de 40 dB(A).

2. Ligne de transport

Les effets possibles de la construction de la ligne de transport comprennent l'enlèvement des arbres et l'érosion du sol. Près de 60 hectares de terres forestières seront retirées de la production. Environ la moitié de cette

dimension représente deux licences accordées à la Miramichi Pulp and Paper. Selon l'étude, l'approvisionnement du bois local ne subirait aucun effet important.

Énergie NB propose de contrôler l'érosion par des mesures préventives durant la construction et par la végétation le plus tôt possible après l'érection des pylônes.

EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le bruit durant la nuit excéderait les niveaux actuels si la construction se faisait par relais. Cela représenterait une nuisance temporaire pour les résidents du lotissement Rockliffe pendant l'étape de la construction.

La circulation augmenterait en raison de la main-d'oeuvre, de l'équipement et de la livraison de matériaux. La circulation augmenterait de 500 véhicules par jour durant la période de construction de pointe, soit de mai à septembre 1991. Des statistiques sur les accidents révèlent que cette circulation supplémentaire sur la Route 11 n'augmenterait pas considérablement le taux d'accidents.

On estime que le projet créerait 495 année-personnes d'emplois indirects et directs, 95 % des dépenses de main-d'oeuvre étant effectuées au Nouveau-Brunswick. Les dépenses totales de la construction du projet se chiffreraient à environ 252 millions de dollars, 69 millions de dollars étant dépensés au Nouveau-Brunswick.

Le rapport révèle que l'emploi atteint le niveau le plus élevé pendant la construction entre janvier et octobre 1991, avec une moyenne de 169 personnes au travail. La plupart de ces emplois seront dans les métiers de la construction et près de 90 % de ces employés feront parti d'un syndicat.

Le rapport indique qu'il y a une pénurie d'ouvriers dans certains métiers dans la région de Chatham et Newcastle, soit des tuyauteurs, des électriciens, des tôliers et des chaudronniers. De plus, d'autres projets dans la région nord-est de la province embaucheront durant 1990-91 des ouvriers en construction et des gens de métier. Le rapport conclut qu'en raison de ces facteurs, il faudrait embaucher un pourcentage important de gens de l'extérieur de la région de Chatham et Newcastle.

L'impact général à court terme sur le tourisme et l'industrie de l'accueil devrait être positif.

EFFETS DE L'EXPLOITATION

EFFETS BIOPHYSIQUES

1. Émissions gazeuses

Les émissions dégagées des cheminées de la centrale proposée comprendraient des oxydes de soufre, d'azote et de carbone ainsi que des particules (poussière).

Un modèle informatisé a été utilisé au cours de l'étude pour déterminer les concentrations maximales de ces émissions au sol.

La quantité de soufre présumée pour fins de modélisation était de 0,5 %, ce qui est la concentration de soufre maximale permise dans le diesel. Le taux d'émission résultant de 0,6 lb SO_2 par million BTU répondrait aux lignes directrices nationales sur les émissions pour les nouvelles sources fixes. Le total des émissions prévues de SO_2 de la centrale proposée a été calculé à 0,6 kilotonnes par année. Cela représente une infime portion du total de 130 kilotonnes attribué à Énergie NB en vertu de l'Entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick concernant un programme de réduction des émissions de dioxides de soufre. L'étude conclut que le projet n'aurait aucun effet sur la capacité d'Énergie NB de respecter cet objectif d'ici 1994.

Le modèle a démontré que les émissions de soufre à partir de la centrale seule se situaient bien à l'intérieur des normes provinciales et nationales. Toutefois, le rapport indique que les émissions combinées provenant d'autres sources locales contribuent à dépasser la concentration au niveau du sol permise par les normes provinciales.

Le modèle a révélé que les émissions de dioxide d'azote et de particules pour la centrale proposée et les sources combinées se situeraient à l'intérieur des normes provinciales et des lignes directrices nationales.

Le rapport affirme que les objectifs en matière de qualité de l'air pour les SO_2, les NO_x et les particules visent à protéger la végétation, les sols, les animaux et les êtres humains. Les auteurs ont donc conclu que les concentrations prévues au sol des polluants dégagés par la centrale proposée ne posent pas de risques pour la santé.

Un autre type de modèle informatisé a été utilisé pour estimer la quantité de dépôts de sulfate (pluies acides) résultant de l'exploitation de la centrale proposée. Ce modèle a révélé qu'une très petite quantité supplémentaire de dépôts serait prévue et qu'aucun effet ne serait prédit pour la santé des humains, les forêts ou l'agriculture.

En plus des émissions en provenance des cheminées, le remplissage, le pompage et l'entreposage du combustible produiraient des émissions d'hydrocarbures qui contribuent à la formation d'ozone. Toutefois, l'étude a conclu que cet apport serait négligeable.

Les émissions de dioxide de carbone de la centrale seraient estimées à 0,15 million de tonnes par année, comparativement aux émissions provinciales totales de 19,4 millions de tonnes par année et au total canadien de 500 millions de tonnes par année.

2. Transport de l'énergie

L'électricité qui passe à travers un conducteur crée des champs magnétiques et électriques qui sont présents près des lignes de transport, du câblage dans une

maison ou dans un bureau, et des appareils électriques. Ces champs diminuent à mesure que la distance de la source augmente.

Les champs magnétiques et électriques produisent des effets biologiques, mais la recherche sur les effets sur la santé des êtres humains n'est pas concluante. Il n'existe au Canada aucune norme de santé qui réglemente les champs magnétiques et électriques en raison de l'absence de connaissances scientifiques nécessaires pour établir ces normes.

Plusieurs États américains ont réglementé la force maximale des champs électriques au bord des droits de passage. La force du champ électrique près du droit de passage proposé de Millbank est bien inférieure aux limites prescrites.
Les champs magnétiques aux limites du droit de passage de la ligne de transport de Millbank sont comparables aux champs magnétiques que l'on trouve dans un bureau normal.

L'étude a donc conclu que les champs magnétiques et électriques des lignes de transport proposées ne présentent aucun risque pour la santé du public.

3. Bruit et vibration

La centrale proposée comprend des mesures de pointe de réduction du bruit. Le bruit serait causé par l'exploitation de la centrale ainsi que par la circulation des camions de livraison des combustibles.

L'étude prévoit que les niveaux de bruit durant la nuit seraient semblables aux niveaux de bruit actuels durant le jour et se situeraient entre le niveau de bruit dans une bibliothèque publique et le niveau normal dans un bureau bruyant. Vu que la centrale fonctionnerait normalement durant les mois d'hiver et que les fenêtres seront fermées, l'effet pour les résidents locaux devrait être minime. Durant une situation d'urgence, il faudrait peut-être exploiter la centrale en été; on remarquerait à ce moment-là un niveau de bruit accru.

Le rapport affirme qu'on pourrait enregistrer des vibrations au sol et aéroportés provenant de la construction et de l'exploitation de la centrale, mais ces niveaux seraient en-deça des niveaux actuels provenant de la circulation.

4. Effets sur les eaux souterraines

L'approvisonnement local en eaux souterraines subirait le stress le plus élevé si la centrale avait besoin d'eau continuellement pendant plusieurs jours. Cela ne se produirait pas dans des conditions d'exploitation normale.

Selon le rendement du puits d'essai, il faudrait de quatre à cinq puits semblables pour assurer un approvisionnement adéquat en eau de 66 litres par seconde dans toutes les conditions.

Le rapport recommande que les puits de production de la centrale soient situés à une distance d'au moins 500 mètres de tout puits domestique. À cette distance, le rabattement prévu dans les puits avoisinants, dans des conditions de pompage continues allant jusqu'à 20 jours, seraient de 2 mètres ou moins.

Le surpompage pendant une période prolongée présente un risque de contamination par l'eau salée des puits locaux. Toutefois, selon le rapport, les résultats des essais de pompage indiquent une faible probabilité de ce problème.

5. Livraison des combustibles et effets sur la gestion

La centrale proposée nécessiterait 375 000 barils de combustible par année, qui seraient transportés par camions de Saint-Jean ou de Dartmouth.

L'emplacement serait aménagé de façon à éviter que tout déversement de combustible près des réservoirs de stockage pénètre dans le sol avoisinant ou dans l'eau souterraine et de surface. Les réservoirs pourraient se trouver dans une zone de retenue munie d'un revêtement et entourée de digues. Selon les caractéristiques géologiques, si les combustibles déversés devaient sortir de la zone de retenue, l'on disposerait d'une période de 100 jours pour prendre des mesures correctives avant que le déversement ne puisse atteindre les puits privés le long de la Route 11.

Les routes que les camions-citernes pourraient emprunter traversent un bassin hydrographique municipal (Ville de Rothesay), et se trouvent près des puits municipaux de 11 localités. Un plan d'urgence élaboré par Énergie NB, la compagnie de camionnage et la province, serait mis en place dans le cas d'un déversement accidentel de combustibles.

Dans le cas d'un déversement qui contaminerait le sol ou l'eau souterraine, Énergie NB s'engage à enlever et à traiter le sol contaminé et à décontaminer ou à remplacer les approvisionnements d'eau affectés.

Si le combustible était transporté par camions à longueur d'année, à 8 camions par jour, l'augmentation en pourcentage de la circulation totale le long des routes proposées varierait de 0,1 % à 1,0 %. Si le combustible était transporté par camions du mois d'avril au mois de novembre, à 10 camions par jour, l'augmentation de la circulation totale serait de 0,1 % à 1,3 % selon la route empruntée.

L'étude prévoit que l'augmentation probable des accidents de circulation attribuables aux camions de combustibles venant de Saint-Jean est de 0,065 accident par 10 ans et de 0,04 accident chaque 10 ans pour les camions venant de Dartmouth. Étant donné que les camions voyageant par la Route 11 devront effectuer un virage à gauche pour se rendre au chemin McHardy, le risque d'accidents augmentera. Toutefois, cette section de la Route 11 est droite et plate, et permet donc une distance de visibilité suffisante pour les virages à gauche et les traversées.

6. Effluents d'eaux usées

L'excès d'eaux usées du bassin de décantation serait neutralisé et libre de toute particule. Il serait évacué au moyen d'une canalisation jusqu'à la Miramichi où aucun effet sur la qualité de l'eau n'est prévu.

EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Valeur des biens fonciers et qualité de vie

La valeur des biens fonciers occupés par les propriétaires, selon l'étude, est fondée sur la prévision des avantages et des agréments découlant de la possession et de l'occupation de la propriété. Les résidents locaux ont exprimé des préoccupations au sujet des effets du projet sur leur capacité de jouir des biens-fonds. Plus précisément, leurs préoccupations concernaient surtout le niveau de bruit accru, les risques de problèmes d'eau, la circulation accrue, l'aspect visuel de la région qui sera affecté, les risques pour la santé des êtres humains et la restriction des aménagements résidentiels à l'avenir.

L'étude laisse entendre que les effets biophysiques de l'exploitation du projet devraient être mineurs et localisés, sauf pour les effets visuels qui seraient plus évidents de l'autre côté de la rivière. Les résidents de la région bénéficieraient d'une zone récréative naturelle près de la centrale proposée qui les protégerait de tout aménagement non souhaitable à l'avenir. Le rapport prédit que l'aménagement résidentiel dans la zone serait influencé davantage par le marché de l'immobilier et par le développement économique local que par la centrale proposée.

Afin de répondre aux préoccupations des citoyens concernant la valeur des propriétés, Énergie NB a offert d'acheter les six résidences du lotissement Rockliffe, avant ou après la construction de l'installation. Le prix d'achat serait basé sur une évaluation indépendante de la valeur actuelle, rajustée pour l'inflation s'il y a lieu.

2. Main-d'oeuvre

Onze nouveaux emplois à temps plein seraient créés pour l'entretien et l'exploitation de la centrale. Le marché de la main-d'oeuvre locale ne comprend pas suffisamment d'électriciens, d'électromécaniciens et de mécaniciens-monteurs sans emploi pour combler ces postes. L'étude prévoit que l'exploitation de la centrale proposée générerait un total de 710 000 $ en revenus indirects et directs de main-d'oeuvre dans la province.

EFFETS DU DÉCLASSEMENT ET DE L'ABANDON

L'objectif du déclassement serait de remettre l'emplacement dans un état pour permettre son utilisation à n'importe quelle fin. Le déclassement comprendrait une vérification entière de l'installation pour déterminer la présence de tout contaminant ainsi que la décontamination et l'enlèvement de toute substance

dangereuse, s'il y a lieu, l'enlèvement des bâtiments et de l'équipement, et le remplissage des étangs. L'emplacement serait ensuite délimité à nouveau et ensemencé.

SURVEILLANCE

Durant la construction, l'emplacement serait surveillé pour assurer la conformité à tous les règlements applicables. En outre, le bruit serait mesuré et l'eau souterraine serait vérifiée lors du retrait d'eau durant les essais des réservoirs de combustible.

L'inventaire des combustibles serait surveillé continuellement et des systèmes d'alarmes assureraient une surveillance continue des installations de stockage et de canalisation du combustible.

Des postes d'échantillonnage seront aménagés dans chaque cheminée de turbine et des essais réguliers seraient effectués pour surveiller le système de contrôle de NO_x.

Pour prévenir un rabattement critique des puits à proximité, Énergie NB poserait des piézomètres entre ses puits de production et les puits résidentiels. Énergie NB surveillerait aussi la qualité de l'eau des puits à proximité vérifiés en mars 1990.

La qualité des effluents liquides évacués dans la Miramichi serait vérifiée de façon routinière pour s'assurer qu'elle répond aux règlements applicables.

Des relevés du bruit seraient effectués durant la période initiale d'exploitation pour confirmer la conformité des niveaux de bruit aux prévisions du rapport de l'EIE.

CONSULTATION DU PUBLIC

Énergie NB a effectué des consultations officielles et non-officielles auprès des membres de la localité au cours de l'EIE afin de s'assurer qu'ils sont informés du projet et que l'étude répond à leurs préoccupations. Des représentants du groupe de citoyens de Millbank ont visité une centrale à turbine à combustion au Michigan, deux rencontres d'information publiques officielles ont eu lieu à Millbank, et des représentants de l'entreprise ont rencontré à plusieurs reprises de petits groupes de résidents intéressés.